

1. Accessibilité physique



Le professionnel ou la professionnelle offre un environnement ou un mode de prestation facilitant l'accès des personnes ayant une limitation motrice ou physique.

Exemples :

- Bureau accessible (rampe, ascenseur, portes larges, toilettes accessibles, stationnement réservé)
- Ouverture du professionnel ou de la professionnelle à se déplacer dans un lieu accessible (palais de justice, au domicile de la personne handicapée, etc.)
- Etc.

2. Services adaptés pour les personnes aveugles et malvoyantes



Le professionnel ou la professionnelle est en mesure de communiquer efficacement avec des personnes aveugles ou ayant une vision partielle.

Exemples :

- Disponibilité de lecteurs d'écran compatibles avec les technologies d'assistance (JAWS, NVDA, VoiceOver, etc.)
- Adaptation possible des documents (gros caractères, braille, version audio, contraste élevé, etc.)
- Etc.

3. Services adaptés pour les personnes sourdes et malentendantes



Le professionnel ou la professionnelle offre des modalités de communication accessibles aux personnes ayant une perte auditive ou sourdes.

Exemples :

- Communication possible en langue des signes (LSQ ou ASL)
- Ouverture à travailler avec un service d'interprétation (en personne ou à distance)
- Pictogrammes ou supports visuels disponibles
- Etc.